

Mairie de LACOUR - 82190

COMPTE-RENDU

Séance du 14 juin 2021

Etaient présents : Mesdames CAPPIAUX, PETIT, ROUCHY, NOYER et Messieurs FOURNIE, GARRET, GLADINE, MORENO, POUX, REBEL, Et Monsieur le Maire, Francis VIALARET

ORDRE DU JOUR

- Permanence du bureau de vote des Elections Départementales et Régionales ;
- Projet solaire ;
- Déplacement de servitude ;
- Questions diversés.

Permanence du bureau de vote

Monsieur le Maire rappelle que le dimanche 20 et 27 juin 2021 auront lieu les Elections Départementales et Régionales. Un tableau de permanence du bureau de vote est établi en fonction des disponibilités des membres du bureau.

Projet solaire

Monsieur le Maire informe les membres du bureau que la société VALECO a pris contact avec lui pour un projet solaire sur la commune à savoir la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur deux sites.

Quatre membres de la société VALECO sont présents lors du Conseil Municipal afin d'exposer le projet à l'assemblée.

Un projet photovoltaïque de 11 hectares pour une puissance de l'ordre de 12 MWc au lieu-dit Taurou et un projet de 46 hectares pour une puissance de 52 MWc au lieu-dit Vayssiere et lieu-dit Rouxo.

Un dossier de plusieurs pages est présenté aux membres du Conseil avec pour lignes principales :

- La présentation du groupe VALECO.
- Les références de la société.

- Le contexte du solaire photovoltaïque.
- L'étude de faisabilité du projet.
- La proposition financière.

La société VALECO précise que la durée du développement du projet est de 4 ans. Enfin, une enquête publique sera réalisée.

Projet 11 hectares

Après la présentation de l'étude, et l'échange de diverses questions entre les membres du Conseil et la société VALECO, Monsieur le Maire propose de voter le projet de 11hectares.

Aucun membre ne s'oppose au vote et n'exprime le souhait de voter à bulletin secret. Le vote se fait donc à main levée.

Le Conseil Municipal vote par 8 voix pour et 3 abstentions.

Projet 46 hectares

Monsieur le Maire annonce qu'ayant des intérêts personnels sur la zone du projet il ne donne pas son avis et ne prend pas part au vote.

Aucun membre ne s'oppose au vote et n'exprime le souhait de voter à bulletin secret. Le vote se fait donc à main levée.

Le Conseil Municipal vote par 6 voix pour et 4 abstentions.

Déplacement de servitude

Monsieur le Maire informe que Monsieur BOURJADE nouveau propriétaire du moulin du lieu-dit La Patague lui a fait part du souhait de déplacer le « chemin rural de La Patague » car celui-ci traverse sa propriété.

Le Conseil Municipal vote favorable à l'unanimité à la condition que les frais de notaire ainsi que le coût d'un commissaire enquêteur soient à la charge de Monsieur BOURJADE.

La séance est levée à 20h

Fait à Lacour de Visa,

Le 24 juin 2021

Le Maire,

Francis VIANZET

